

—Et je croirais qu'il regarderait ma croix, reprit Georges.
 —Moi ma jambe, dit le lieutenant.
 —Moi ma balafre.
 —Il serait bien un peu ici comme le bon Dieu ; on lui ferait sa prière le soir et le matin.
 —Et il veillerait pendant notre sommeil, comme là-bas, quand les sentinelles le voyaient passer la nuit, tout pâle, au milieu du camp.
 —Il serait notre ami ; et nous lui parlerions de choses et autres qui sont bien loin.
 —Tenez, s'écria Jérôme, il ne faut pas en parler même en riant ; cela fait mal.
 —Oui, dirent les deux autres,.... des vieux d'Égypte ! qui ont comme envie de pleurer !
 Ils demeurèrent tristes et soucieux durant quelques minutes.
 —Si nous étions riches ! soupira Georges....
 —Celui qui achètera le tableau, répartit Pierre, devra être au moins un capitaine....
 —N'y pensons plus ! s'écria de nouveau Jérôme, le plus impressionnable des trois ; vous êtes deux imbécilles.
 —C'est-à-dire que nous sommes aussi gueux que des rats....
 —Quant à moi je vendrais bien la baraque, dit Georges en donnant un coup de pied dans le mur le plus voisin.
 —C'est impossible, reprit Jérôme, non pas pour nous : nous savons dormir à la belle étoile ; mais lui ! mille diables ! lui.... l'Empereur ! où le mettras-tu ? Le feras-tu coucher sous un arbre ?—C'est juste, dit Pierre.
 —Il coûte cher ce tableau, demanda Georges ?
 —Nous pouvons en faire le calcul : un morceau de toile haut comme moi : dix francs,.... le cadre, nous pourrions le leur laisser ;.... ce n'est pas le cadre que nous voulons..... Les couleurs peuvent valoir cinq francs ; et la peine du barbouilleur, trois francs : en tout dix-huit....
 —Oui, reprit Pierre, il n'y a qu'un capitaine qui puisse s'y mettre ce prix-là.
 —Imbécille ! s'écria Georges, voilà ce que vaudrait le tableau si c'était ton portrait ; mais crois-tu que celui d'un Empereur ne vaille pas davantage ?
 —Oh ! oh ! c'est vrai, firent les deux autres, abasourdis de la justesse de l'observation.... Diable ! c'est vrai ! l'Empereur doit coûter plus cher....
 —Beaucoup plus cher ! reprit Georges.
 —Bien le double, dit Pierre.
 —Oh ! qu'il est bête, ce sergent, s'écrièrent les deux autres ; le double ? ah ! il vaut le double de toi l'Empereur.... dix-huit francs de plus ! tout juste !.... Celui qui était à Wagram, dix-huit francs !.... Alors ce n'est pas cher un Empereur !
 —Combien l'estimez-vous ? demanda Pierre tout honteux.
 —Au moins trente francs, dit Jérôme.
 —Au moins ! répéta Georges.
 —Cela ferait en tout cinquante francs.
 Il y eut un moment de silence pendant lequel tous trois lancèrent des bouffées de tabac d'un air pensif.
 Tout à coup Georges jeta sa pipe, prit sa casquette, et se dirigea vers la porte.
 Ils s'étaient si bien compris, que ce mouvement fit pâlir les deux autres :
 —Tu y vas ? demanda le lieutenant.
 Georges fit un signe affirmatif et sortit. On le vit prendre le chemin de la ville.

Suite et fin au prochain numéro.

Un sanglier monstrueux vient d'être tué dans la forêt de Plainfaing, canton de Fraize, par M. Aug. Krantz, de Dinozé. Ce chasseur a fait preuve d'un sang-froid remarquable. Le sanglier, du poids extraordinaire de 615 demi-kilogrammes, après avoir reçu deux blessures, se précipitait sur M. Krantz, et l'aurait infailliblement renversé, si cet intrépide chasseur, méritant un genou en terre pour mieux assurer son coup, ne lui eût envoyé, à quatre pas, un lingot en pleine hure, qui lui broya la tête. Depuis dix ans, cet animal était traqué en vain par les chasseurs des environs. On évalue à 200 les coups qu'on lui a tirés. En le dépouillant, on a trouvé plus d'un kilogramme de chevrotines, lingots, balles, restés dans sa peau, qui n'avait pas moins de 5 centimètres d'épaisseur en certains endroits. Ses défenses sont longues de 32 centimètres. Ce terrible animal avait tué plus de 50 chiens.

LIVRES NOUVEAUX,

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de
LIVRES DE RELIGION, DROITS, MÉDECINE, LITTÉRATURE, &c &c &c.

AUSSI,

IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c &c &c.

Il se charge à l'ordinaire de préparer des **RÉGISTRES** de Paroisses de 12 à 400 feuillets.

Montréal, 18 Nov., 1842.

E. R. FABRE.

EXERCICE TRÈS DEVOT

St. Antoine de Padoue

LE

THAUMATURGE.

Petit Volume nouvellement imprimé avec de bons caractères, se vend à la Librairie de

THOMAS GARY,

RUE ST. PAUL, VIS-A-VIS L'HÔTEL RASCO,

Et chez les différents Libraires de cette ville.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, ET AUGMENTÉE DES PRIÈRES DE LA SAINTE MESSE, ET DES VÊPRES DU DIMANCHE.

COLLEGE

DE

SAINT-VINCENT;

Près Richmond, (Virginie.)

CETTE INSTITUTION est agréablement située à un mille environ de Richmond, dans un lieu tout à fait favorable à l'étude et à la santé. L'objet des fondateurs est d'offrir à la jeunesse du sud, aux conditions les plus moérées les avantages d'une éducation complète pour l'esprit et le cœur. Les mathématiques, et autres sciences pratiques, également utiles, ainsi que les langues anciennes et modernes, feront partie du cours d'enseignement ; mais rien ne sera épargné pour préparer spécialement chaque élève à la carrière qu'il se propose de parcourir. La sévérité ne sera employée envers les élèves qu'autant que ce serait nécessaire ; mais l'exactitude de la discipline sera maintenue par des punitions employées à propos contre ceux qui l'enfreindraient. Les récréations se prennent toujours sous les yeux des professeurs, et dans le collège. On ne permettra point aux élèves de retenir aucun argent à leur disposition, et il est recommandé aux parents de ne pas leur accorder plus d'un escalin par semaine, pour leurs menues dépenses.—Les élèves ne feront point de visites, si ce n'est à leurs plus proches parents, et qu'autant que le président le jugera convenable ; dans tous les cas, ils ne passeront point la nuit hors de la maison. Ceux qui n'habitent pas dans le voisinage immédiat du collège n'auront point permission de visiter leurs familles, si ce n'est aux vacances qui commencent le 1er juillet, et finissent le 15 août.

Toutes les lettres écrites ou reçues par les élèves, excepté la correspondance avec les parents, seront sujettes à inspection, et toute lettre adressée soit aux élèves, soit aux directeurs de l'institution, doit être affranchie. Quoique la religion catholique soit seule professée dans le collège, les consciences ne seront point violentées. Cependant personne ne sera exempté de l'assistance aux exercices publics de religion outre les motifs d'ordre et d'uniformité, il est à souhaiter que le public soit à même d'apprécier avec connaissance de cause, les principes et les pratiques du catholicisme qui paraissent souvent attirer d'une manière assez marquée l'attention publique.

Les frais de livres, vêtements, etc. doivent être payés d'avance, à l'époque de l'admission de l'élève, et ainsi de suite à chaque semestre. Le prix de la pension, y compris la nourriture, le logement, le blanchissage, le raccommodage du linge et des bas, et les visites ordinaires du médecin, est de cent-cinquante piastres pour l'année scolaire, qui est de dix mois et demi. La moitié de cette somme doit être payée d'avance, à l'entrée de l'élève, et au commencement de chaque semestre, règle pour laquelle la modération des prix ne permet pas d'admettre d'exception. Ceux qui passent leurs vacances au collège, paieront vingt-piastres pour ce temps-là.

Il n'y a point de dépenses additionnelles, si ce n'est pour une maladie prolongée, ou pour des objets fournis aux élèves. Mais personne ne sera admis pour moins d'une demi session, et on ne fera aucune déduction sur un trimestre une fois commencé.

Toutes les précautions ont été prises en faveur des jeunes gens qui se destineraient à l'état ecclésiastique, de manière à écarter d'eux toute espèce de danger. Ils prendront leurs récréations dans une cour séparée, et auront des exercices de piété, destinés spécialement pour eux.

S'adresser à

MGR. WHELAN,

Evêque de Richmond,

ou aux

Revd. MM. O'BRIEN et BERNIER.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
 Chaque insertion subséquente, 7½ d.
 Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
 Chaque insertion subséquente, 10d.
 Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
 Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, PÈRE DE L'ÉVÊQUE
 IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.